

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2013**

*Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 février 2013 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.*

**Présents :** *Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Sylvain PICOUET, Nathalie DEZERT, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER, Marie-Rose PETIT et Catherine ROTA.*

**Absent(s) :** *Bernard BORDE ayant donné pouvoir à Sylvain PICOUET, Angélique DONDEYNE/LEONARD.*

**Secrétaire de séance :** *Catherine ROTA*

-----

**I. THE TRAIL**

*The Trail est un évènement sportif qui se déroulera le 4 et 5 mai prochain. Cette première édition se compose de de 4 courses en individuelle (35km, 63 km, 85 km et 110 km) ou 2 course en équipe de 4 (35 km et 85 km). Chaque commune doit proposer des stands avec des produits du terroir et des animations. Le ravitaillement est fourni par les organisateurs de The Trail.*

*Mme MANGEON propose aux Membres du Conseil de faire intervenir M. JULES avec ses pots de miel, les fromages de chèvre des Régypeaux, M. et Mme CHARLE etc...*

*Elle va demander aux majorettes de faire une démonstration, à Mme LAFOLIE de préparer des petites cartes en souvenir et à Mme DUFLOCQ de préparer du boudin.*

**II. ETUDE DE L'EAU DE LA COMMUNE**

*Mme MANGEON présente les phases finales de l'étude (phase 4 et 5), elle propose de prendre un rendez-vous avec M. ESTEVE de Central Environnement pour qu'il puisse leur expliquer cette étude.*

**III. REGULARISATION ETANG COMMUNAL**

*Mme MANGEON explique que le dossier est presque fini, M. DODET (Défi environnement) doit rendre le compte-rendu et l'envoyer à la Sous-Préfecture pour que l'étang soit légalisé. Cependant, la pêche ne pourra être autorisée qu'avec un permis normal car l'étang est relié au Rû.*

**IV. REFECTIION PLACE DE LA MAIRIE/ECOLE**

*Mme MANGEON présente plusieurs devis :*

- *Société CANO : 18 632.50 € HT*
- *Société COLAS Est : 11 747.10 € HT*
- *SARL ASTPR (M. GARNY) : 12 500 € HT*
- *SARL DENISOT : 14 411.45 € HT + option de 2 131.63 € HT*

*Après délibération, le Conseil décide de valider à l'unanimité le devis de la SARL DENISOT. Son devis est plus précis et elle est la seule à proposer une option pour la reprise des bordures endommagées, la pose de bordures en limite de parking côté église, la reprise du seuil en pavés devant l'église et la reprise de chaussée pour le raccordement sur les caniveaux.*

*Le Conseil mandate Mme le Maire pour la signature du devis et de l'option. De plus, elle précise qu'une subvention de 30 % est allouée par la Sous-Préfecture (DETR) et le Conseil Général et une troisième est réclamée au député.*

**V. CHANGEMENT FENETRES REZ DE CHAUSSEE (ECOLE, GARDERIE)**

*Mme MANGEON présente plusieurs devis :*

- *EURL Eric PROSPER : 27 328.31 € HT (proposé par M. GRANDJEAN)*
- *SARL Espace et Volume : 29 630 € HT (proposé par Mme PETIT)*
- *Société ISOL45 : 25 154.92 € HT (proposé par Mme DEZERT)*

*Mme le Maire s'est renseigné pour savoir si les trois sociétés pouvaient évacuer les anciennes fenêtres et seule la SARL Espace et Volume les retirent sans prendre de suppléments. Le Conseil s'arrête sur deux devis, la société ISOL45 et la SARL Espace et Volume car elles proposent chacune une remise.*

*Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité le devis de la SARL Espace et Volume et mandate Mme le Maire pour la signature. Mme le Maire précise qu'une subvention va être demandée dans le cadre de l'opération « Villages de l'Yonne »*

## **VI. RYTHMES SCOLAIRES**

*Mme MANGEON explique que nous sommes tenus par la convention avec l'école Paul Bert de Paron pour les maternelles et le Conseil accepte de commencer la réforme en 2014. Agnès devra passer le BAFA pour les activités des enfants après l'école ; d'autres pistes sont à l'étude.*

## **VII. REMBOURSEMENT EGLISE**

*Mme MANGEON a renégocié l'emprunt de l'église. Le taux obtenu est de 2.95 % contre un taux initial de 5.4 %. La Commune bénéficie ainsi d'une confortable économie.*

*La séance est levée à 23h00. Prochaine réunion de Conseil le jeudi 28/03/2013*